



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle des Ressources Humaines Division des personnels contractuels enseignants

Mamoudzou, le 28 Avril 2025

DPCE

Affaire suivie par :

Valérie ANDRIEU

Tél : 02.69.61.88.62

Mail : dpc@ac-mayotte.fr

BP 76 Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Le Recteur

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Rentrée 2025/2026 – Vœux et affectations des non titulaires 1^{er} et 2nd degré

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025, les agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale sont invités à formuler des vœux d'affectation selon la procédure détaillée dans la présente circulaire. Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance des agents contractuels de votre établissement et circonscription.

I – CONDITIONS ET MODALITES D'AFFECTATION

A – Conditions de participation à la campagne de vœux

Tous les agents en CDI et en CDD ayant obtenu un avis favorable pour une reconduction de contrat lors des évaluations, pourront participer à la campagne de vœux.

B – Affectation des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou ayant des préconisations médicales

Les agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en vigueur au 1^{er} septembre 2025, ainsi que les agents pour lesquels le médecin conseil aura formulé des préconisations d'affectation pour l'année scolaire 2025-2026, seront affectés en priorité dans la mesure où un poste correspondant à leur situation sera disponible.

C – Modalités d'affectation

Dans un souci de continuité pédagogique et de stabilité des équipes, sous réserve de l'existence d'un support vacant, le maintien des agents non titulaires sera favorisé.

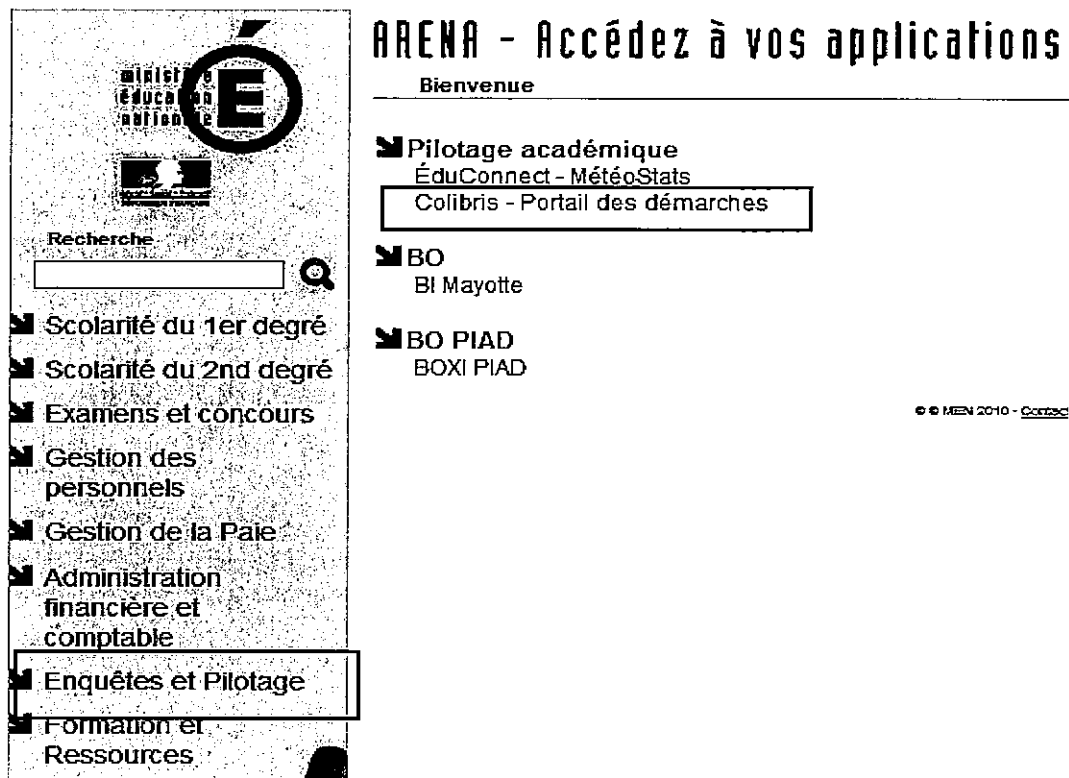
Les personnels contractuels seront affectés sur des postes restés vacants à l'issue des opérations de mutation des titulaires. Il sera tenu compte de leur ancienneté en qualité de contractuels et, dans toute la mesure du possible, des vœux géographiques formulés.

II – SAISIE ET VALIDATION DES VŒUX

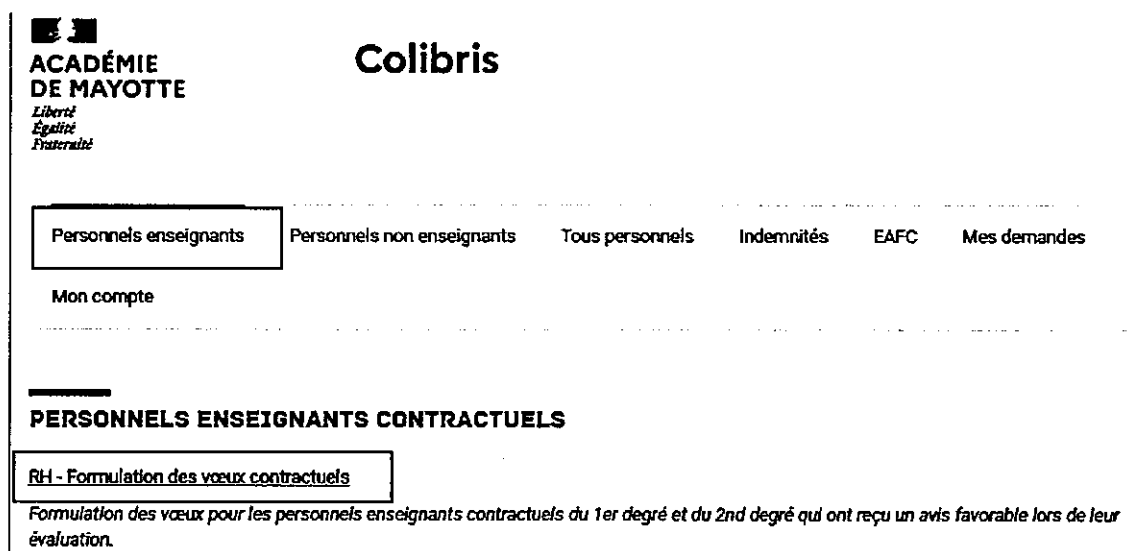
A – Saisie des vœux

La saisie des vœux pour les agents contractuels s'effectue cette année via la démarche Colibris du **02 mai 2025 au 21 mai 2025 inclus**.

Vous devez vous rendre sur le portail des démarches Colibris en vous connectant à votre espace ARENA.



La démarche qui s'intitule « *Formulation de vœux contractuels* » se trouve dans la catégorie **personnels enseignants**.



Les agents pourront formuler au maximum 3 vœux de préférence d'affectation pour la rentrée 2025. Les saisies peuvent être modifiées jusqu'à la fin de la campagne. Une fois celle-ci clôturée aucune modification ne sera possible.

Aucune formulation de vœux sous format papier ou mails ou intervenant hors période de campagne ne sera prise en compte.

Pour toute information vous êtes invités à contacter les personnes suivantes par mail :

- Pour le 1^{er} degré, M. Aboubacar SOUFFOU : aboubacar.souffou1@ac-mayotte.fr
- Pour le 2nd degré, Mme Mounissa ABOUDOU : Anticati.Aboudou@ac-mayotte.fr

B – Validation des vœux et résultat des affectations

Une fois la campagne de vœux clôturée, les agents pourront consulter le résultat de leur affectation en se connectant à leur espace I-Prof.

Du vendredi 02 mai 2025 Au mercredi 21 mai 2025	Formulation des vœux d'affectation par les agents pour l'année scolaire 2025 - 2026
Du jeudi 22 mai 2025 Au lundi 26 mai 2025	Exploitation des vœux par les services de la DPCE
Du jeudi 12 juin 2025 Au vendredi 20 juin 2025	Rencontres bilatérales (2 nd degré uniquement) <i>Dates prévisionnelles</i>
Du jeudi 26 juin 2025 Et jusqu'à la rentrée	Consultation des résultats d'affectation par les agents sur I-Prof

Je vous remercie d'assurer une large diffusion et de faciliter l'accès à l'information des agents concernés par un affichage en un lieu facilement accessible.

**Pour le recteur et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines,**

Attoumani BINA



